

**DRIRE**

**GROUPE DE SUBDIVISIONS DE VAUCLUSE**  
M.L.N. – Bâtiment D3 – 135 Avenue Pierre Sémard  
84000 AVIGNON

Avignon, le 19 mai 2008

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur  
Société FRUIDOR  
M.I.N. – B.P. 158

84 304 CAVAILLON Cedex

**OBJET** : Conclusions de la visite d'inspection du 08 avril 2008 dans l'établissement de CAVAILLON.  
P3 – N° GIDIC : 64.1458.

**Réf.** : Votre courrier en réponse du 6 mai 2008.

**P.J.** : 5 fiches d'écart complétées.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 8 avril 2008 afin de vérifier les conditions d'exploitation de vos installations et activités.

A cette occasion, il est globalement apparu que le site est plutôt bien tenu même si l'arrêté d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement n'est pas bien connu localement.

Suite à cette visite d'inspection, des écarts à la réglementation ainsi qu'une liste de remarques vous ont été notifiées par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

- 1 écart à la réglementation a fait l'objet de réponses satisfaisantes,
- 4 écarts à la réglementation font l'objet d'engagement de mise en conformité de votre part dans les formes et délais joints. Trois de ces engagements seront vérifiés lors d'une prochaine inspection et nous vous demandons de nous adresser le rapport des mesures de bruit dès qu'il sera réalisé.

Ces conclusions sont reprises et détaillées dans les 5 fiches d'écart jointes.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation  
le Chef de la Subdivision Sud



**Isabelle SARACCO**